

Règlement d'octroi des bourses AFGolf - 2019

1. Principes et critères généraux

A. Le but poursuivi par l'AFGolf dans l'octroi de bourses est **d'aider les meilleurs jeunes golfeurs francophones à se rendre à l'étranger** afin de se confronter aux élites des autres pays européens et ainsi d'une part hausser leur niveau de jeu, et d'autre part intégrer le WAGR ou améliorer leur place au sein du ranking (www.wagr.com).

B. Les conditions d'octroi des bourses sont les suivantes :

- si une bourse n'est pas déjà accordée ou susceptible de l'être par la FRBG, à l'exception de la bourse « performance » de la FRBG. Dès lors qu'un Junior AFGolf renoncerait à une bourse de la FRBG ou ne la réclamerait pas, il ne pourra pas prétendre à l'octroi d'une bourse AFGolf pour la compétition concernée.
- pour des compétitions :
 - se jouant hors Belgique ;
 - jusqu'au 15 octobre 2019
 - ne se jouant pas pendant une épreuve du fédéral tour en Belgique à laquelle leur handicap leur permet de participer
 - répondant aux critères définis au point 2
- en faveur des juniors :
 - faisant partie des groupes d'entraînement Birdie, Eagle et Albatros de l'AFGolf au jour de la compétition pour laquelle une bourse est sollicitée.
 - dont le dossier (fiche joueur, programme de l'année, Charte AFGolf signée) est complet
 - dont le respect de la Charte AFGolf du jeune golfeur n'aura pas été remis en cause
 - intégralement en ordre de paiement des frais de participation aux stages AFGolf et d'achat des uniformes AFGolf

C. L'AFGolf est particulièrement soucieuse de l'image et du comportement des juniors qui la représenteront lors de rencontres internationales. Le Junior portera donc les couleurs de l'AFGolf (uniformes) pendant les compétitions pour lesquelles il a introduit une demande de bourse. Une photo devra être envoyée sur l'adresse info@afgolf.be pendant le tournoi.

D. Toutes les bourses prennent la forme d'un remboursement de frais générés uniquement par ou pour le Junior AFGolf et après remise du « **Template Demande de Bourse AFGolf** » et des justificatifs originaux pour les seuls postes suivants :

- Frais de déplacement / de transport en rapport avec la compétition
- Frais d'hébergement
- Frais de nourriture
- Frais liés à la compétition (droit d'inscription, tour d'entraînement, balles de practice)

E. Le montant maximal auquel peut prétendre un Junior AFGolf est, toutes catégories de bourses AFGolf confondues, de :

- 2.250 € par Junior du groupe Eagle
- 750 € par Junior du groupe Birdie et Albatros

F. L'ensemble des critères définis aux points 1.A à 1.E sont cumulatifs et doivent être remplis en vue de l'octroi de chacune des bourses définies au point 2.

- G.** La demande de bourse doit être effectuée au plus tard 5 jours **AVANT** le début de la compétition et les justifications doivent parvenir à l'AFGolf au plus tard pour le 1^{er} décembre 2019.

2. montants des bourses AFGolf

2.1 tableau récapitulatif

	Groupe birdie	Groupe eagle	Groupe albatros
Bourse wagr	Si top WAGR 1500 (filles) ou 2000 (garçons) : 750€	<ul style="list-style-type: none"> • 1.500€ • Si top WAGR 1500 (filles) ou 2000 (garçons) : 750€ supplémentaire 	Si top WAGR 1500 (filles) ou 2000 (garçons) : 750€

2.2 Bourse wagr

Cette bourse est :

- accessible à tous les Juniors AFGolf :
 - sélectionnés dans les groupes Birdie, Eagle et Albatros
- octroyée à hauteur d'un montant de maximum de :
 - 750€ par jeune du groupe Birdie figurant dans le top WAGR 1500 filles ou 2000 garçons
 - 1.500€ par jeune du groupe Eagle figurant en dehors du top WAGR 1500 filles ou 2000 garçons
 - 1.500€ + 750€ par jeune du groupe Eagle, figurant dans le top WAGR 1500 filles ou 2000 garçons
 - 750€ par jeune du groupe Albatros, figurant dans le top WAGR 1500 filles ou 2000 garçons
 - Attention : les jeunes du groupe Birdie et Albatros ne figurant pas dans le top 1500 WAGR filles ou 2000 WAGR garçons ne peuvent faire de demande de bourses.
- octroyée uniquement pour les compétitions :
 - hors Belgique
 - reprise dans le calendrier WAGR